

RÉGION DE PARIS
DIRECTION DE L'INTENDANCE
CAMP

Format : 31 x 21, feuille double

CENTRE D'ÉTAT de LIBÉRATION

Exemplaire comportant
le titre de paiement
(Papier blanc)

CENTRE DE LIBÉRATION

RIVE GAUCHE

à BASTION 91
14, Boulevard Masséna
PARIS-13^eN° d'inscription de
l'intéressé au con-
trôle nominatif
n° L.....

7190 / 4

DÉCLARATION

à souscrire par tout militaire (1)

~~interné~~ rapatrié

ou

ou

prisonnier

libéré

Service actif

accompli ans

Nom : MURGEON

Prénoms : Pierre Charles Gaston

Né le 2-8-1916 à Paris 14^e

Département : Seine

Grade : 1^{re} classeRecrutement de : Seine 4^e BN° au registre matricule ou
à la liste matricule du
recrutement.

2848

Servant en qualité de (1) : Militaire de carrière (officier sous-officier de carrière, ou servant par contrat d'engagement, ren-
gagement commission) :

Réserviste rappelé sous les drapeaux ;

Engagé pour la durée de la guerre.

Profession :

Classe de : Recrutement : 1928
Mobilisation : 1934Corps de troupe, service ou établissement auquel l'intéressé appartenait
à la date de sa capture ou de son internement.225^e régiment d'artillerie13^e batterie, compagnie, escadron.

N° matricule à ce corps Date de (1) la capture 4-6-40

l'internement

Lieu de la capture : Dunkerque

Camps dans lesquels l'intéressé a été interné
depuis la date de sa capture.

stalag VIII C

C. de capt. depuis le 2-2-43

Camp dans lequel l'intéressé était interné
au moment de sa libération.

Compagne le 6-2-43

Situation
de famille de l'intéressé (1) : Célibataire
Marié
Veuf

avec

ou

sans

enfants.

Nombre et âge

de

chacun d'eux.

(1) Barrer les mentions inutiles.

Luret

Lure

I. — Renseignements concernant les droits à la solde, aux accessoires de solde, aux diverses indemnités et à la prime de démobilisation.

Taux de la solde journalière que percevait l'intéressé au moment de sa capture ou de son internement

TAUX MENSUEL

20 April 1940

EN MONNAIE
DU PAYS.

TOTAL des sommes ainsi perçues

L'intéressé indiquera ci-dessous *obligatoirement*, les nom, prénoms et adresse (adresses successives, s'il y a lieu) des membres de sa famille (épouse, descendants ou ascendants). Eventuellement, il indiquera les mêmes renseignements pour les *tiers* en faveur desquels il **aura** consenti une délégation.

NOM	PRÉNOMS	DEGRÉ DE PARENTE	ADRESSE ET ADRESSES SUCCESSIVES.
MURGEON	Helene	mere	15 Rue Montebello Vincennes
ne percevait pas l'allocation			

Adresse à laquelle se retire l'intéressé : Vincennes

Rue Montchels

No 15

Département Seine

CERTIFIÉE EXACTE, la présente déclaration faite sur l'honneur,
par le soussigné.

A

Paris, le 11 FEV 1943

Signature :

(1. Pour les sommes perçues en francs français, préciser la période à laquelle concernent les paiements et l'autorité qui les a effectués. Pour les sommes perçues en monnaie du pays, indiquer seulement le montant sans conversion en monnaie française.

Après 2 ans -

II. — Partie à remplir par le Service Administratif du camp ou du centre ou l'organe chargé de la liquidation des droits de l'intéressé.

I. — Droits à la solde et aux diverses indemnités de solde.

A. — Période antérieure à la date de la capture ou de l'internement :

<i>Du 1^{er} au 31. 5. 40</i>	<i>31</i>	<i>1.10</i>	<i>34.10</i>
<i>Du 1^{er} au 3. 6. 40</i>	<i>3</i>	<i>2.40</i>	<i>7.20</i>

B. — Droits acquis par l'intéressé au cours de sa détention :

<i>Du 4. 6. 40 au 5. 2. 43.</i>	<i>977</i>	<i>0.10</i>	<i>97.70</i>
---------------------------------	------------	-------------	--------------

C. — Droits ouverts à l'intéressé à compter du jour de son départ du camp :

<i>dix jours.</i>	<i>10</i>	<i>1.10</i>	<i>11.00</i>
-------------------	-----------	-------------	--------------

TOTAL à reporter.....

150⁺,00

Costume civil à Compiègne

	NOMBRE DE JOURS.	TAUX PAR JOUR.	DÉCOMPTE.
REPORT.....			150.00
D. — Prime de démobilisation.....			1000.00
E. — Allocation forfaitaire globale.....			40.00
F. — Divers <i>Indemnité congé libération</i>			850.00
<i>rappel de captivité</i>	974	1.00	974.00
TOTAL des droits.....			3017.00
A déduire :			
Montant de l'avance perçue au moment du départ du camp ou du centre. <i>Avance à Compiègne</i>			1000.
TOTAL des sommes à déduire.....			1000.
DIFFÉRENCE { à rappeler et à inscrire sur l'ordre de paiement ..			2017.00
{ perçue en trop.....			

A Paris, le 11.2.43.

Signature de l'Intendant ou Chef du Bureau Administratif
ou Commandant de l'Organe

Le Chef de Centre de Libération
du Département de l'Yonne

J. Hamant

